

SECOURS D'HIVER VAUD
Case postale 4
1008 Prilly

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION
COMPTES ANNUELS 2017-2018

Lausanne, le 15 octobre 2018



Route de Berne 52
Case postale 128
1000 Lausanne 10
Tél. 021 651 33 00
Fax 021 651 33 01

contact@fiduciaire-favre.ch
www.fiduciaire-favre.ch

CHE-114.002.069 TVA

JFB/DEE - ns 7809 FFR

n/réf.

A l'Assemblée générale des membres
de Secours d'hiver Vaud

1008 Prilly

Lausanne, le 15 octobre 2018

RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION

sur le contrôle restreint à l'attention de l'assemblée des membres de Secours d'hiver Vaud, à Prilly

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau de flux de trésorerie, tableau de variation du capital et annexe) de Secours d'hiver Vaud pour l'exercice 2017/2018 arrêté au 30 juin 2018. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations contenues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.


La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

FIDUCIAIRE FAVRE REVISION SA


Jean-Frédéric Braillard
Expert-comptable diplômé
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable


Emilie Delavy
Experte-comptable diplômée
Experte-réviseur agréée

Annexes: comptes annuels et rapport de performance

BILAN AU 30 JUIN 2018

	30.06.2018	30.06.2017
	CHF	CHF
ACTIF		
<u>ACTIF CIRCULANT</u>		
Caisse	43.75	284.40
CCP 10-9400-0	74'775.24	91'743.31
CCP 17-694535-3	102'000.00	100'500.00
CCP 10-220458-3	7'578.48	38'164.78
Impôts anticipé à récupérer	0.00	0.00
Actifs transitoires	15'784.44	8'647.85
Stocks	2'426.07	0.00
Total de l'actif circulant	202'607.98	239'340.34
<u>VALEURS IMMOBILISEES</u>		
Mobilier	3'107.80	707.10
Machine mise sous plis	4'170.05	5'560.05
Informatique	5'348.50	8'914.20
Total de l'actif immobilisé	12'626.35	15'181.35
 <u>Total de l'actif</u>	215'234.33	254'521.69
PASSIF		
<u>CAPITAUX ETRANGERS</u>		
Passifs transitoires envers des tiers	3'925.00	32'000.00
Passifs transitoires envers l'association centrale	17'551.66	15'440.91
Total des capitaux étrangers	21'476.66	47'440.91
<u>CAPITAL DES FONDS</u>		
Réserve pour projet Montagne	20'894.42	17'901.77
Total du capital des fonds	20'894.42	17'901.77
<u>CAPITAL DE L'ORGANISATION</u>		
Fortune libre	89'863.25	89'179.01
Réserve pour couverture de charges fixes	83'000.00	100'000.00
Total du capital de l'organisation	172'863.25	189'179.01
 <u>Total du passif</u>	215'234.33	254'521.69

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

POUR L'EXERCICE DU 1^{er} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018

	1.07.17-30.06.18	1.07.16-30.06.17
	CHF	CHF
<u>PRODUITS DES COLLECTES</u>		
Dons, appels tous ménages et lettres ciblées	129'137.95	133'013.57
Secours suisse d'hiver Zürich, collecte centrale	94'333.45	44'152.10
Secours suisse d'hiver Zürich, financement spécial	49'500.00	81'235.00
Dons des communes	5'750.00	3'750.00
Divers	44.84	7'105.88
Projet Montagne	54'120.60	0.00
Total des recettes	332'886.84	269'256.55
<u>DEPENSES</u>		
<u>Dépenses affectées aux aides</u>		
Projet Montagne	51'127.95	0.00
Aides et projets	146'445.57	132'240.82
<u>Frais de collecte</u>		
Impression et matériel	17'145.20	9'326.90
Contribution à l'Association Centrale ZH	10'038.20	7'927.45
Frais de distribution et marketing	37'159.90	33'270.50
<u>Secrétariat</u>		
Frais secrétariat Lausanne	59'496.05	50'681.57
<u>Autres charges</u>		
Frais de bureau	7'913.78	2'995.30
Frais de téléphones et internet	3'002.20	2'347.60
Frais de ports	1'676.50	1'055.05
Frais d'entretien	818.62	1'566.00
Frais de voyages et représentation	1'491.20	367.00
Frais d'assurances commerciales	737.70	695.10
Frais de révision	2'916.00	2'916.00
Amortissements	5'454.70	6'103.05
Total des dépenses	345'423.57	251'492.34
Résultat d'exploitation avant résultat financier et variation capital des fonds	-12'536.73	17'764.21

COMPTE D'EXPLOITATION

POUR L'EXERCICE DU 1^{er} JUILLET 2017 AU 30 JUIN 2018

	1.07.17-30.06.18	1.07.16-30.06.17
	CHF	CHF
<u>Résultat financier</u>		
Frais financiers	885.3	725.85
Gain de change	-98.92	-846.05
	<hr/>	<hr/>
<u>Variation du capital des fonds</u>		
Affectation à la réserve pour projet Montagne	2'992.65	0.00
	<hr/>	<hr/>
<i>Résultat avant variation du capital de l'organisation</i>	-16'315.76	17'884.41
	<hr/>	<hr/>
<u>Variation du capital de l'organisation</u>		
Utilisation de la réserve pour couverture de charge fixe	-17'000.00	0.00
	<hr/>	<hr/>
<i>Résultat annuel</i>	684.24	17'884.41

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL AU 30 JUIN 2018

	1.07.17-30.06.18	1.07.16-30.06.17
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<u>Capital des fonds</u>		
Réserve pour projet MER	0.00	56'891.50
Dissolution du fonds de réserve pour projet MER	0.00	-38'989.73
Attribution au fonds de réserve pour projet Montagne 2018	0.00	-17'901.77
	<u>0.00</u>	<u>0.00</u>
Réserve pour projet Montagne	17'901.77	0.00
Recettes affectées au projet Montagne	54'120.60	0.00
Charges affectées au projet Montagne	-51'127.95	0.00
Attribution au projet Montagne	0.00	17'901.77
Solde	<u>20'894.42</u>	<u>17'901.77</u>
Total du capital des fonds	<u><u>20'894.42</u></u>	<u><u>17'901.77</u></u>
<u>Capital lié</u>		
Réserve pour couverture de charges fixes	100'000.00	100'000.00
Dissolution du fonds de réserve pour couverture de charge fixe	-17'000.00	0.00
Solde	<u>83'000.00</u>	<u>100'000.00</u>
<u>Total du capital lié</u>	<u><u>83'000.00</u></u>	<u><u>100'000.00</u></u>
<u>Capital libre</u>		
Résultat de l'exercice	89'179.01	71'294.60
	684.24	17'884.41
<u>Total du capital libre</u>	<u><u>89'863.25</u></u>	<u><u>89'179.01</u></u>
Total du capital de l'organisation	<u><u>172'863.25</u></u>	<u><u>189'179.01</u></u>

TABLEAUX DE FLUX DE FONDS AU 30 JUIN 2018

	30.06.2018	30.06.2017
	<u>CHF</u>	<u>CHF</u>
<i><u>Opérations d'exploitation</u></i>		
Résultat de l'exercice	684.24	17'884.41
Amortissements	5'454.70	6'103.05
Variation de fonds attribués	-68'127.95	-38'989.73
<i>Cash flow</i>	-61'989.01	-15'002.27
Variation de stock et en-cours	-2'426.07	0.00
Variation de comptes clients et autres créances	-7'136.59	10'945.23
Variation des créanciers	0.00	0.00
Variation des autres passifs à court terme	-25'964.25	31'127.45
<i>Trésorerie résultant des opérations d'exploitation</i>	-97'515.92	27'070.41
<i><u>Opérations d'investissements et de financements</u></i>		
Investissements en immobilisations corporelles	-2'899.70	-9'631.35
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0.00	0.00
Variation des dettes financières à long terme	0.00	0.00
<i>Trésorerie résultant de l'activité</i>	-100'415.62	17'439.06
<i>Variation nette des liquidités</i> <i>(Liquidités et c/c bancaires à court terme)</i>	-100'415.62	17'439.06
<i><u>Qui se justifie comme suit :</u></i>		
- Variation de la caisse	-240.65	254.75
- Variation du CCP no 10-9400-0	-16'968.07	-12'525.09
- Variation du CCP no 17-694535-3	1'500.00	500.00
- Variation du CCP no 10-220458-3	-30'586.30	29'209.40
	-46'295.02	17'439.06

Secours d'hiver Vaud

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL 2017 / 2018

Le tableau de variation du capital se présente comme suit :

a) 2017/2018

Capital	Existant initial CHF	Attributions au capital CHF	Prélèvements de capital CHF	Existant final CHF
<i>Réserve pour projet Montagne</i>	17'901.77	2'992.65	-	20'894.42
Total capital des fonds	17'901.77	2'992.65	-	20'894.42
Capital lié	100'000.--	-	-17'000.--	83'000.--
<i>Réserve pour couverture de charges fixes</i>	100'000.--	-	-17'000.--	83'000.--
Capital libre	89'179.01	684.24		89'863.25
Total capital de l'organisation	189'179.01	684.24	-17'000.00	172'863.25

b) 2016/2017

Capital	Existant initial CHF	Attributions au capital CHF	Prélèvements de capital CHF	Existant final CHF
<i>Réserve pour projet MER</i>	56'891.50		-56'891.50	-
<i>Réserve pour projet Montagne</i>	-	17'901.77	-	17'901.77
Total capital des fonds	56'891.50	17'901.77	-56'891.50	17'901.77
Capital lié	100'000	-	-	100'000
<i>Réserve pour couverture de charges fixes</i>	100'000.--	-	-	100'000.--
Capital libre	71'294.60	17'884.41	-	89'179.01
Total capital de l'organisation	171'294.60	17'884.41	-	189'179.01

Le capital de l'organisation est à la libre disposition de l'organisation cantonale dans le cadre de sa mission générale hormis une somme de CHF 100'000.- qui sert de réserve afin de couvrir les frais de secrétariat en cas de produits insuffisants lors d'un exercice futur. Cette décision résulte de l'assemblée générale du 26 septembre 2013. L'exercice 2017/2018 se soldant, avant dissolution de la réserve, par un excédent de charges de CHF 16'315.76, la réserve créée en 2013 a été partiellement dissoute pour un montant de CHF 17'000.—.

Le capital libre généré varie en fonction des excédents annuels des recettes ou des dépenses.

Un montant de CHF 2'992.65, correspondant à l'excédent de recettes du projet Montagne 2018, a été affecté au fonds de réserve pour ce projet. La réserve s'élève à CHF 20'894.42 au 30 juin 2018. La semaine aux Marécottes ayant eu lieu en août 2018, la réserve sera utilisée pendant l'exercice 2018/2019.

ANNEXE AU 30 JUIN 2018

Principes de comptabilité

La comptabilité est établie conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes Swiss GAAP RPC dans le respect du Code suisse des obligations et des dispositions des statuts. Les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats d'exploitation.

Selon les recommandations Swiss GAAP RPC et en tant que petite organisation, le Secours d'hiver Vaud a établi un tableau de financement.

Le travail des bénévoles n'est pas chiffré financièrement. Il est toutefois quantifié dans l'annexe et dans le rapport de performance. Les postes de l'actif et du passif figurent au bilan sous forme de valeurs nominales.

Transactions avec des personnes proches

En tant qu'organisation cantonale, le Secours d'hiver Vaud est membre de l'association centrale du Secours suisse d'hiver, association sise à Zurich, répondant aux termes de l'art. 60 et suivants du CC. En tant qu'organes du Secours d'hiver à l'échelle cantonale, les organisations cantonales exécutent leurs missions en coopération avec l'association centrale. Les transactions avec l'association centrale figurent dans le compte d'exploitation mais ne sont pas présentées séparément. Les éventuels engagements vis-à-vis de l'association centrale figurent distinctement dans le bilan.

Prestations gratuites

Les membres de l'organe directeur ont travaillé 10 jours à titre honorifique et ont renoncé au remboursement de leurs frais.

Conformément à la décision de l'assemblée générale du 11 février 2012, Mme Véronique Hurni occupe le poste de secrétaire générale avec une voix consultative au comité. Elle perçoit pour ses prestations, un salaire net mensuel de CHF 3'500.00 pour une activité d'environ 50% ainsi que le remboursement de ses frais éventuels.

Mme Véronique Hurni, a fourni 15 jours de travail à titre honorifique.

Hormis le comité et le secrétariat, 10 bénévoles ont travaillé à la mise sous plis pour 20 jours.

RAPPORT DE PERFORMANCE 2017 / 2018

Forme juridique

Le Secours d'hiver Vaud, est une association apolitique et non confessionnelle d'utilité publique répondant aux termes de l'art. 60 et suivants du CC. Les statuts de l'organisation cantonale ont été modifiés la dernière fois le 26 septembre 2012.

But de l'organisation

Le Secours d'hiver Vaud est membre de l'association centrale du Secours suisse d'hiver à Zurich. Il aide en premier lieu, sous la forme d'apports financiers et de prestations en nature, à surmonter des situations de détresse dans son canton. L'exécution de ses tâches est définie dans les statuts de l'association centrale ainsi que dans ses propres statuts.

Membre de l'organe directeur

Le comité exécutif est constitué des personnes suivantes :

- Daniel Ruch, président
- Véronique Hurni, secrétaire, avec voix consultative
- Virgilia Boschung, membre
- Stéphanie Bavozet, membre
- Prisca Büchler, membre
- Henriette Lederrey, membre

Direction / Secrétariat

Direction : M. Daniel Ruch occupe la fonction de président
Mme Boschung, Mme Bavozet, Mme Büchler et Mme Lederrey sont membres.

Secrétariat : Mme Véronique Hurni occupe la fonction de secrétaire générale avec voix consultative au comité

Description des activités d'entraide

Nous accordons des prestations d'aide ponctuelle sous différentes formes

- Contributions financières et prises en charge de factures imprévues
- Prestations en nature (lits, bons d'achats : alimentaires, vêtements, chaussures, etc)
- Arrangement de vacances gratuites Reka pour familles mono parentales ou biparentales, camps de vacances pour les enfants.
- Escapades et Actions de Noël
- Soutien sportif ou créatif pour les enfants
- Conseils et informations sur d'autres possibilités d'obtenir de l'aide

Les causes des situations de détresse se présentaient comme suit :

	Année du rapport		Année précédente	
	Dossiers	Pourcentage	Dossiers	Pourcentage
Raisons de santé (problèmes psychiques compris)	25	13.5%	47	15.8%
Working poor (revenu trop faible)	38	20.6%	105	35.3%
Chômage	0	0%	0	0%
Qualification professionnelle insuffisante	67	36.2%	83	27.9%
Familles mono parentales	0	0%	0	0%
Changement de la situation familiale	45	24.3%	40	13.4%
Prévoyance vieillesse insuffisante	0	0%	0	0%
Grandeur de la famille	10	5.4%	22	7.4%
Autres (dettes)	0	0%	0	0%
Nombre des causes	185	100%	297	100%

Aides fournies

	Année précédente		Année précédente	
	Dossiers	Pourcentage	Dossiers	Pourcentage
Bons d'achats	90	22%	26	13%
Habillement	50	12%	39	19.5%
Dépenses de santé	80	19.5%	23	11.5%
Dépenses de logement	50	12%	65	32.5%
Formation et perfectionnement	2	1%	14	7%
Literie et autres achats	0	0%	0	0%
Coûts pour enfants	100	24%	33	16.5%
Actions spéciales (p. ex. actions Noël)	25	6%	0	0%
Vacances et activités de loisirs	1	0%	0	0%
Autres types d'aides (financières)	15	3.5%	0	0%
Nombre d'aides individuelles	413		200	

Des aides ont été accordées aux groupes de personnes suivants :

	Année du rapport		Année précédente	
	Dossiers	Pourcentage	Dossiers	Pourcentage
Personnes seules	30	11.6%	48	23.8%
Couples sans enfants (concubins compris)	0	0%	3	1.4%
Familles avec enfants	59	22.8%	48	23.8%
Familles mono parentales	170	65.6%	102	50.7%
Nombre de groupes de personnes	259	100%	201	100%

Outre les aides financières et en nature fournies, 78 entretiens conseils et conseils ponctuels ont été accordés, par le biais des associations officielles, publiques ainsi que les églises.

Nombre de personnes composant les foyers aidés :

Personnes	Nombre de personnes
Femmes	126
Hommes	51
Enfants mineurs	257
Total	434

Dispositions de l'article 2 alinéa 3 du Règlement relatif au label de qualité Zewo

Ces dispositions prévoient que l'utilisation des moyens doit être en conformité avec l'affectation des appels aux dons. Elles donnent également des critères pour l'appréciation des charges administratives.

D'autre part, les frais de secrétariat concernent le salaire et les charges sociales d'une personne qui se dévoue pour traiter les demandes d'aides et leur y donner suite à hauteur de 50% de son activité. Il n'y a que le solde qui concerne les activités administratives.

Des mesures ont déjà été prises par le comité pour réduire les frais d'expédition des demandes de fonds pour le prochain exercice.

Le Secours d'hiver Vaud est membre de l'association centrale du Secours suisse d'hiver et de ce fait elle perçoit des dons de la centrale mais reçoit également une refacturation des coûts de collecte.

Au vu des comptes annuels, l'association ne respecte pas les 3 chiffres clé selon l'étude des coûts. La situation reste comparable à l'exercice précédent. Le non-respect est cependant nuancé lorsque que l'on prend en considération les constatations présentées ci-dessus. Le comité est conscient de la situation et met tout en œuvre pour atteindre les limites fixées par le Règlement relatif au label de qualité Zewo.

Dans le cadre de l'examen du respect des dispositions, il nous paraît opportun d'analyser les sections dans leur ensemble, soit sur le plan national.

Secours d'hiver Vaud
Case Postale 320
Av. du Château 1
1008 Prilly

Confirmation

Nous confirmons que tous les coûts et produits essentiels de nos *antennes locales / postes extérieurs / districts / régions* figurent dans nos comptes annuels 2017/18.

Lieu, date Prilly, le 03 septembre 2018

Signature  Signature 

Confirmation

Nous confirmons que nous ne disposons **pas** d'antennes locales / postes extérieurs / districts / régions / succursales.

Lieu, date Prilly, le 03 septembre 2018

Signature  Signature 